



DÉCISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique - PSDMA

Pôle Attractivité et
Développement économique

Sous des impératifs

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

VU le règlement n°2023/0935 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 207 et 208 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne sur aides de ministère, VU la demande d'aide à la transformation numérique et notamment les articles 12(2), 14, 16(2) à 4, 18, la délibération n°23 du 22 février 2023 portant sur l'évaluation du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

et la convention relative à la mise en œuvre du PSDMA concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises CORNEE,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise PSDMA pour un montant total de dépenses HT de 10 000 € pour l'année 2023,

VU l'avis simple de la commission mise en date du 09 septembre 2023,

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet, le souhait d'effectuer la refonte de son site internet, avec intégration de modules de réservation et paiement en ligne.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 9 000 €, soit un peu moins que la limite fixée de 10 000 € HT.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 9 000 €, en application du règlement, le montant de cette aide sera donc de 9 000 € HT.

DECISSON

Distribuer à l'entreprise PSDMA, dont le siège est situé au 33 rue des Sablons - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 9 000 €.

Il appartient à l'entreprise PSDMA, ainsi qu'à tout document devant intervenir dans ce cadre,

d'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le - 1 OCT. 2025

Le Président de Limoges Métropole,

Sébastien GUILLEN

Annexe(s) à ce document :
DÉCISION de versement d'une aide à la transformation numérique à l'entreprise CORNEE

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique à l'entreprise CORNEE

1 DOCUMENT - Publié le 2 Octobre 2025

27278.pdf
(.pdf, 98,3 Ko)

TÉLÉCHARGER